

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 30
Pouvoirs : 10
Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 18/11/2021

Le 25 novembre 2021, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir Bernard REY), , Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE (Pouvoir Nicole DUGELAY), Anne-Marie DEGUEURCE (Pouvoir Patrick NABETH), Daniel DOMPOINT, Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amina LEGHNIDER, Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Stéphanie PALLIER, Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), Richard SIMMINI (Pouvoir Laëtitia BORDELIER).

Secrétaire de séance : Carole DEMANGE.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Convention pour la facturation, le recouvrement et le reversement des redevances d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Fareins et de l'assainissement non collectif des communes de Frans et de Beauregard

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, indique que VEOLIA EAU assure, aux termes d'un contrat de délégation de service public conclu le 1^{er} janvier 2020, la gestion du service public de l'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de Jassans-Riottier. Les communes de Fareins, Frans et Beauregard sont membres de ce syndicat.

Conformément à l'article R2224-19-7 du code général des collectivités territoriales, le recouvrement des redevances pour consommation d'eau et des redevances d'assainissement collectif et non collectif peut être confié à un même organisme qui en fait apparaître le détail sur une même facture.

Dans ce cadre, la CCDSV souhaite confier à VEOLIA EAU le recouvrement des redevances d'assainissement collectif et non collectif pour la commune de Fareins, et d'assainissement non collectif pour les communes de Frans et de Beauregard.

La convention prévoit ainsi les prestations suivantes :

- L'encaissement des redevances d'assainissement collectif et non collectif en même temps que les redevances pour consommation d'eau et ce sur la même facture,
- Le reversement à la CCDSV, 4 fois par an des redevances perçues par VEOLIA EAU.

Les prestations de VEOLIA EAU font l'objet d'une rémunération par la CCDSV, prévue à l'article 7, à hauteur de 1,50 €HT par facture émise en valeur de base. Une révision de prix est prévue à l'article 8.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 09/11/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention pour la facturation, le recouvrement et le reversement des redevances d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Fareins et de l'assainissement non collectif des communes de Frans et de Beauregard ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président à signer la convention et tout document nécessaire ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits aux budgets de fonctionnement de l'assainissement collectif et non collectif.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : - 1 DEC. 2021
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20211125-2021C205-AC
Affichage le : - 1 DEC. 2021

A Trévoux, le 25/11/2021

Le Président,
Marc PECHOUX

